



D É C I S I O N

Demande de Subvention auprès de l'Etat
au titre du Fonds Verts 2026 – Mesure Ingénierie :
Révision du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DL2026-0095 en date du 27 avril 2026 portant délégation d'attribution de l'organe délibérant au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu la mesure « Ingénierie » du Fonds Vert 2026 ;

Le PCAET de la Communauté de Communes étant arrivé à échéance, il est nécessaire de procéder à sa révision. Celle-ci s'établira sur une durée de 12 mois, de mai 2026 à avril 2027.

La démarche est structurée en 5 étapes principales :

1. Évaluation finale du PCAET 2020-2026 (3 mois)
2. Diagnostic pour le PCAET 2026-2032 et état initial de l'environnement (4 mois)
3. Définition d'une stratégie locale (2 mois)
4. Élaboration d'un programme d'actions et évaluation environnementale stratégique (2 mois)
5. Mise en place des modalités de suivi et d'évaluation (1 mois)

Considérant que cette procédure de révision nécessite le recours à un prestataire externe, pour un coût total estimé à 37 797,50 € HT.

Considérant que ce projet est susceptible de recevoir un soutien financier au titre de la mesure « Ingénierie » du Fonds Vert.

DECIDE

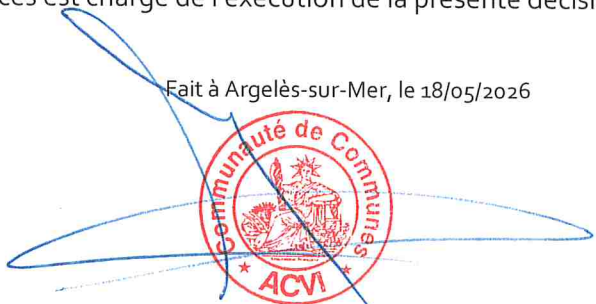
ARTICLE 1 : DE SOLLICITER l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds Vert, à hauteur de 9449 €.

ARTICLE 2 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier.

ARTICLE 3 : DE RENDRE COMPTE de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/05/2026



Le président
Grégory MARRI

Accusé de réception en préfecture
0043602-20260518-DC2026-0068-AU
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026